

**Programme famille – Partie II « Objectifs / résultats »**  
**Objectif n°3 : concilier vie familiale et vie professionnelle**

**Indicateur n° 3-2 : Indicateur sur l'évolution de la dispersion territoriale des modes de garde.**

**1<sup>er</sup> sous-indicateur : Densité moyenne de places agréées pour 100 enfants de moins de trois ans dans les départements les mieux et les moins bien dotés.**

Finalité : ce premier sous-indicateur permet de mesurer la dispersion territoriale de l'offre des places agréées d'accueil des enfants de moins de trois ans et de suivre son évolution.

Résultats : la densité des places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans est disponible jusqu'en 2007.

	2003	2004	2005	2006	2007	Objectif
Densité départementale médiane	41,4	42,3	44,2	40,2	41,0	<b>Réduction de la dispersion</b>
<b>Densité moyenne dans les 20 départements les mieux dotés</b>	<b>59,7</b>	<b>59,6</b>	<b>62,4</b>	<b>51,7</b>	<b>50,5</b>	
<b>Densité moyenne dans les 20 départements les moins bien dotés</b>	<b>27,8</b>	<b>29,2</b>	<b>30,6</b>	<b>27,0</b>	<b>27,9</b>	
<b>Rapport des densités</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	

Source : DREES, CNAF, INSEE. Champ : France métropolitaine.

Note : rupture de série en 2006. A partir de cette date, les places agréées auprès des assistantes maternelles sont les places potentielles pour enfants de moins de trois ans (voir précisions méthodologiques de l'indicateur de cadrage n° 6) et non plus le total des places agréées des assistantes maternelles quel que soit l'âge de l'enfant gardé.

Globalement, la capacité de garde des enfants de moins 3 ans s'est accrue entre 2003 et 2007. La dispersion territoriale, mesurée par le rapport entre la densité moyenne des vingt départements les mieux dotés et celle des vingt départements les moins bien dotés, qui était stable entre 2004 et 2006, diminue légèrement entre 2006 et 2007.

Parmi les différents modes d'accueil, l'offre de crèches familiales est la plus dispersée sur le territoire : en 2007, la densité moyenne de crèches familiales des vingt départements les mieux dotés est 9,6 fois plus élevée que celle des vingt départements les moins bien dotés alors que ce facteur se situe à 3,1 pour les assistants maternels et à 3,5 pour l'accueil collectif.

Le rapport des densités moyennes est plus faible tous modes de garde confondus (1,8 en 2007) que pour chacun des trois modes (crèches collectives, crèches familiales, assistants maternels employés directement par les particuliers) considérés isolément. Ces différents modes apparaissent comme relativement complémentaires au plan géographique, même si des disparités demeurent (cf. la carte des départements de l'indicateur 8 de la partie I).

**2<sup>ème</sup> sous-indicateur : Densité moyenne de places agréées en établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) pour 100 enfants de moins de trois ans dans les départements les mieux et les moins bien dotés.**

**Finalité :** ce second sous-indicateur permet de mesurer la dispersion de l'offre des places agréées en établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de trois ans et de suivre son évolution.

	Densité dans les 20 départements les moins bien dotés*				Densité dans les 20 départements les mieux dotés*				Ensemble des départements*			
	2005	2006	2007	Evolution annuelle moyenne	2005	2006	2007	Evolution annuelle moyenne	2005	2006	2007	Evolution annuelle moyenne
Densité moyenne	5,7	5,9	6,2	8,8 %	19,8	20,2	21,0	6,1%	13,2	13,7	14,2	7,6 %
Densité médiane	5,8	6,0	6,3	8,6 %	17,8	17,4	18,0	1,1%	9,9	10,5	10,6	7,1 %
Ecart type	0,9	0,8	1,4		4,7	5,0	5,8		5,0	5,2	5,6	

Sources : CNAF (RNDC) et INSEE.

Champ : France métropolitaine hors places non financées par la prestation de service unique.

Légende : \* yc jardins d'enfants (3 430 places en 2007).

En 2007, le nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant (accueils collectif, familial et parental) pour 100 enfants de moins de 3 ans atteint pour la France entière 14,2 places. Depuis 2005, cette densité moyenne calculée sur l'ensemble des départements a progressé d'un point, reflétant notamment l'augmentation du nombre de places offertes. Sur la même période, la densité médiane a un peu moins progressé : en 2007, la moitié des départements a un taux de couverture des enfants de moins de trois ans par les EAJE inférieur ou égal à 10,6% contre 9,9% deux années auparavant. Ce résultat traduit une légère augmentation de la dispersion entre les départements.

De façon à mesurer l'évolution de la dispersion territoriale des places agréées en accueil collectif, parental ou familial, on considère les densités départementales en 2005 et leur situation à ce jour. Il s'agit alors de vérifier si des efforts spécifiques ont été réalisés sur les départements les moins bien dotés à une date donnée. Ces efforts pouvant produire des résultats après plusieurs années seulement, il importe de suivre le même groupe de départements sur plusieurs années. *A contrario*, il s'agit de vérifier que les départements les mieux dotés ne sont pas ceux qui ont vu progresser le plus leur capacité d'accueil en équipements destinés aux jeunes enfants.

Dans les vingt départements les moins bien dotés en 2005, la densité moyenne de places agréées est de 6,2 pour 100 enfants de moins de trois ans en 2007. Depuis 2005, elle a augmenté de 0,5 point grâce à une progression annuelle plus soutenue que celle observée pour les vingt départements les mieux dotés ou pour l'ensemble des départements. Pour ce groupe de départements, la densité médiane est proche de la densité moyenne, traduisant une répartition homogène des départements autour de 6,2. L'augmentation de l'écart type observée en 2007 traduit une très forte hausse de l'offre pour l'un des départements de ce groupe.

Dans les vingt départements les mieux dotés en 2005, le nombre de places agréées en établissements d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de trois ans s'élève à 21 en 2007. Deux ans auparavant, il était inférieur d'un point à ce résultat (19,8). Pour ce groupe, la densité médiane est inférieure de trois points à la densité moyenne, traduisant l'existence de taux de couverture sensiblement plus élevés dans quelques départements : c'est le cas des Hauts-de-Seine (31,5) et de Paris (37,5). Entre 2005 et 2007, les disparités se sont accrues parmi les vingt départements les mieux dotés en 2005 (ce qui se traduit par une augmentation de l'écart type calculé).

La dispersion entre départements et groupes de départements reflétée par ces résultats peut illustrer tout à la fois l'insuffisance de l'offre proposée par les EAJE, la plus forte présence d'autres modes de garde, la difficulté à développer de l'accueil collectif sur des territoires de faible densité urbaine... Le lien avec le marché du travail départemental est plus délicat à établir : ainsi, la comparaison entre la carte du chômage et celle des densités de places agréées ne permet pas de faire un lien entre ces deux indicateurs.

En revanche, le lien avec la richesse locale semble plus pertinent. Pour l'établir, les données disponibles sur le potentiel financier des départements ont été mobilisées. Ce potentiel est un indicateur de la richesse potentielle d'une collectivité locale. Selon l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales, le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente. Il prend en compte les ressources fiscales de la collectivité ainsi que certaines dotations versées automatiquement par l'Etat. En 2007, les 20 départements les moins bien couverts en places en 2005 avaient un potentiel financier moyen de 540,8 € contre 862,2 € dans les départements les mieux couverts en 2005.

Précisions méthodologiques de l'indicateur n° 3-2 (2<sup>ème</sup> sous-indicateur) :

Depuis 2005, la CNAF dispose de données sur l'offre d'accueil en EAJE. Elles sont élaborées à l'aide de son système d'information de gestion – SIAS - servant à la liquidation des prestations de services par les CAF, qui sont versées à la quasi-totalité des établissements d'accueil pour jeunes enfants. Ce système d'information permet de disposer au cours de l'année N de données définitives pour l'année N-2. Le champ couvert est celui des EAJE en cours de fonctionnement au 31 décembre de l'année d'observation ou ayant fonctionné au cours de cet exercice.

Cette base de données CAF ne couvre pas les places agréées non financées par une prestation de service (comme les crèches d'hôpitaux qui ne respecteraient pas l'obligation d'ouvrir 30 % des places au public) qui ne sont donc pas intégrées dans les présents résultats. L'enquête sur la Protection maternelle et infantile de la DREES suit quant à elle l'ensemble des places disponibles, quel que soit leur financement. Le nombre de places non financées par une prestation de service devrait toutefois diminuer progressivement, ces équipements se mettant progressivement en capacité de bénéficier de la prestation de service.

Le nombre de places en EAJE pour 100 enfants de moins de trois ans a été calculé au niveau départemental pour l'année 2007 en utilisant le nombre d'enfants de moins de trois ans au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les résultats pour l'ensemble des départements ne peuvent donc être comparés à ceux de l'indicateur de cadrage n° 7 (1<sup>er</sup> sous-indicateur) qui utilise pour l'indicateur national les données INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette différence de méthodologie s'explique par l'absence de données départementales disponibles auprès de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

A partir du calcul de la densité moyenne de places agréées pour 100 enfants de moins de trois ans sur l'exercice N pour l'ensemble des départements, les 20 départements les mieux couverts et les 20 départements les moins bien couverts en 2005 ont été extraits. Pour chacun de ces groupes on calcule le taux d'évolution annuel moyen constaté entre N et N-2 de manière à vérifier si la progression observée sur les 20 départements les moins bien couverts est supérieure à celle des 20 autres départements.

Les 20 départements les moins bien couverts en 2005 étaient l'Aisne, l'Allier, les Ardennes, le Cher, les Côtes d'Armor, la Creuse, l'Eure, la Manche, la Haute Marne, La Mayenne, la Meuse, le Morbihan, la Moselle, l'Orne, le Pas de Calais, la haute Saône, la Sarthe, les Deux Sèvres, la Somme et la Vendée. Ce sont les départements suivis dans le cadre du présent indicateur sous le terme « départements les moins bien dotés ».

Les 20 départements les mieux couverts en 2005 étaient les Hautes Alpes, les Alpes maritimes, l'Ariège, les Bouches du Rhône, la Corse du Sud, la Haute Garonne, la Gironde, le Bas Rhin, la Rhône, la haute Savoie, Paris, les Yvelines, le Tarn, le Var, le Vaucluse, l'Essonne, les hautes de Seine, la Seine Saint-Denis, le Val de Marne, la Val d'Oise. Ce sont les départements suivis dans le cadre du présent indicateur sous le terme « départements les mieux dotés ».